Ami du Clergé du 2 mai 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur le Décalogue. — XII. Le serment, 257.
Les Litanies de S. Joseph. — VIII. *Chef de la Sainte Famille :* L'autorité de S. Joseph et celle des chefs de famille, 259.
Panégyrique de S. Félix de Cantalice. — Un modèle de perfection séraphique, 263.
Sujets de circonstance. — *Pour une manifestation sportive :* A la messe du matin, 267.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — XXIII. Patay, 268. — XXIV. Guy de Cailly et Perceval de Boulainvilliers, 270.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XII

LE SERMENT

Mes frères,

Le second commandement nous ordonne de respecter le saint Nom de Dieu : « *Non assumes nomen Dei tui in vanum* » (Ex., xx, 4). Or on manque à ce respect par les mauvais serments, les blasphèmes et les violations des vœux. Chacun de ces péchés fera le sujet d'une instruction.

Dans celle d'aujourd'hui nous parlerons du serment.

I

Jurer ou faire serment, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme ou de ce que l'on promet.

On peut faire serment de soi-même, pour mieux convaincre ceux à qui l'on parle, ou pour obéir à la loi qui le prescrit. C'est ainsi que le Gouvernement exige, comme une garantie pour la société, le serment de ceux qui entrent dans certains emplois publics comme les juges, les notaires. C'est ainsi également que le juge l'exige des témoins qui viennent déposer devant lui. Vous savez comment se prononce ordinairement ce serment en justice. Le témoin lève la main, — jadis, avant l'enlèvement des crucifix des tribunaux, il le faisait devant le Christ, le Souverain Juge qu'on ne trompe pas, — et dit en même temps : « Je jure de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. » Lorsqu'on fait serment entre particuliers, on emploie des formules analogues, par exemple : « Je jure que telle chose est vraie, je jure d'accomplir telle promesse. »

Emis avec la solennité convenable, devant une autorité dûment constituée et quand la loi le réclame, ou pour affirmer comme vraie une chose importante et juste, *le serment est légitime.*

Nous en avons pour preuve l'exemple de Jésus lui-même à qui, le soir du Jeudi Saint, le grand-prêtre Caïphe défère le serment d'après la formule usitée par les Juifs : « Je t'adjure, au nom du Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ Fils de Dieu. » Jésus qui jusque là avait gardé le silence répond aussitôt : « Oui, je le suis. »

Dieu lui-même a fait serment. Abraham s'étant montré prêt à immoler son fils pour lui obéir, il lui promet par serment une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel : « *Per memetipsum juravi... benedicam tibi et multiplicabo semen tuum* » (Gen., xxii, 16). « Dieu, dit S. Paul, voulant faire voir avec plus de certitude aux héritiers de sa promesse la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment » (Hébr., vi, 17).

Si donc Dieu, qui est toute sainteté et toute justice, jure ainsi par lui-même, il doit nous être permis de le faire à son exemple. Aussi voyons-nous dans l'Ancien et le Nouveau Testament des saints personnages jurer en certaines occasions sans qu'ils en soient blâmés. Ainsi Abraham demande à son serviteur Eliézer de lui jurer qu'il ne prendra pas pour son fils Isaac une femme parmi les filles des Chananéens (Gen., xxiv, 3) ; Joseph jure à son père mourant de porter son corps en la terre de Chanaan et de le déposer dans le tombeau de ses ancêtres (Gen., xlvii, 31) ; David jure à Bethsabée son épouse que, de tous les fils issus de lui, Salomon sera celui qui lui succèdera sur le trône (III Reg., i, 29) ; S. Paul, dans sa lettre aux Romains, fait ce serment : « Le Dieu que je sers en esprit et en vérité m'est témoin que je ne passe pas un seul jour sans penser à vous » (Rom., i, 9). La loi de Moïse, du reste, inspirée par Dieu, obligeait sous peine de péché le témoin à prêter serment : « Si quelqu'un, est-il dit au Lévitique, pèche en ce que, après avoir entendu l'adjuration du juge, il ne déclare pas ce qu'il a vu ou sait, il portera son iniquité » (v, 1).

S. Paul nous donne les raisons pour lesquelles le serment est légitime et même obligatoire en certains cas : « Les hommes, écrit-il, jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends » (Hébr., vi, 16).

D'après ces paroles, le serment est d'abord légitime dans son but. Les particuliers l'émettent pour mieux convaincre ceux à qui ils parlent, pour mieux les rassurer et mettre fin aux contestations qu'ils peuvent avoir avec eux, ce qui est évidemment un but louable. Les Chefs d'Etat l'émettent pour consolider les alliances qu'ils contractent avec leurs voisins ou pour rendre plus solide la paix qu'ils signent avec eux ; ils le demandent à leurs soldats et à leurs sujets pour s'assurer de leur fidélité, à leurs fonctionnaires pour les mieux affermir dans le devoir. Or qui ne voit que ce sont là des avantages très précieux ?

Et précisément, le serment, par son caractère religieux, est capable de les assurer plus pleinement. Que faisons-nous, en effet, en prêtant serment ? Selon le mot de S. Paul, nous jurons par celui qui est plus grand que nous : nous levons la main au ciel comme pour y chercher une caution supérieure et un plus sûr garant. Nous semblons dire à ceux à qui nous parlons : « Dieu, qui est là-haut et ne peut ni se tromper ni nous tromper parce qu'il est la science infinie et la vérité même, Dieu qui voit tout et qui sait tout, Dieu lit au fond de mon cœur et

sait ce que je pense. Or, s'il daignait intervenir, il affirmerait que mes paroles sont bien l'expression de ma pensée, il me rendrait témoignage devant vous que je vous dis la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. »

Parler ainsi, c'est honorer Dieu, c'est reconnaître qu'il est présent partout et que son œil est sans cesse ouvert pour scruter les cœurs, c'est proclamer qu'il est la science infinie et la vérité par essence, le témoin incorruptible par conséquent de toutes nos actions et de toutes nos pensées.

II

Le serment est donc parfaitement légitime, il constitue même un acte de religion qui honore Dieu, mais à une triple condition, nous dit le prophète Jérémie : c'est qu'il soit émis pour affirmer une chose *vraie, importante* et *juste*. « *Jurabis in veritate, et in judicio et in justitia* » (Jér., IV, 2). Si l'une ou l'autre de ces trois conditions fait défaut, le serment devient un péché.

Or la première condition manque lorsqu'on fait serment pour affirmer ce que l'on sait être *faux*, quand on promet ce qu'on ne veut pas tenir, ou quand on ne veut pas exécuter ce qu'on a promis avec serment.

Vous voyez tout de suite ce qu'il y a d'odieux à prendre Dieu comme garant d'une affirmation ou d'une promesse ainsi mensongère. C'est le condamner à jouer un rôle infâme, celui de faux témoin ; c'est le rendre complice, pour ainsi dire, du mensonge que l'on commet. Supposez qu'un misérable vienne vous trouver et vous dise : « Je veux tromper une personne et lui extorquer une somme d'argent, mais je ne puis à moi seul y réussir, parce qu'elle ne me croira pas. Ayez donc la bonté de vous porter garant de ma sincérité, de m'aider de votre crédit et de votre autorité pour exécuter ce forfait. » N'est-il pas vrai que vous seriez indigné d'une semblable proposition et que le seul fait de vous la faire constituerait déjà à votre endroit une sanglante injure ? C'est là justement ce que fait le parjure qui se sert du serment et du nom de Dieu pour tromper ses frères. Il ne demande pas même à Dieu la permission de se servir de son nom, il l'emprunte de vive force et contraint Dieu, si je puis ainsi dire, au rôle de faux témoin. Cette faute est très grave. Lorsqu'elle est commise devant les tribunaux, la justice humaine la punit par des peines très sévères et Dieu lui-même n'attend pas toujours l'autre monde pour le faire.

La deuxième condition pour que le serment soit légitime manque lorsqu'on fait serment pour des choses qui *n'en valent pas la peine* : c'est le cas de ceux qui jurent à tout propos, précipitamment, sans réflexion et pour des choses vaines. Et qu'ils sont nombreux, ceux-là ! Combien ne savent rien affirmer sans faire serment et dire : « Je vous jure qu'il en est ainsi ! » C'était le péché habituel des Juifs au temps de Notre-Seigneur. Jésus-Christ les en reprend dans l'Evangile : « Ne jurez point, leur dit-il, sinon en choses utiles. Ne jurez ni par le ciel parce que c'est le trône de Dieu, ni par la terre parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds, ni par Jérusalem parce qu'elle est sa résidence royale, ni par votre tête parce que vous n'en êtes pas les maîtres, puisque vous ne pouvez pas même faire qu'un de vos cheveux soit noir ou blanc. »

Jurer ainsi à tout propos et pour des choses futiles, c'est s'exposer à affirmer par serment des choses dont on n'est pas sûr, par conséquent s'exposer à commettre un parjure. C'est en tout cas manquer de respect à Dieu, en le faisant intervenir en des choses qui ne sont pas dignes de lui. Que diriez-vous d'enfants qui iraient à tout propos demander à un magistrat de venir trancher les minuscules différends qui peuvent survenir dans leurs jeux ? Le serment, du reste, est un remède, dit S. Thomas : c'est un remède à la duplicité et à la fourberie des hommes, c'est un remède à la défiance qu'inspire la parole humaine. Or on ne doit user des remèdes qu'en cas de besoin et non à tout propos, autrement ils font plus de mal que de bien. Ainsi en est-il du serment.

Sans doute, ces serments faits pour des choses vaines et futiles n'ont pas la gravité du parjure ; ce ne sont, la plupart du temps, que des fautes vénielles. Cela suffit néanmoins pour que nous ayons à cœur de les éviter.

La troisième condition enfin pour que le serment soit légitime fait défaut lorsqu'on affirme ou qu'on promet par serment une chose *mauvaise*. Ce fut le cas d'Hérode qui, pour récompenser son indigne nièce Salomé de sa mauvaise conduite, promit par serment de lui accorder ce qu'elle lui demanderait, fût-ce la moitié de son royaume. Vous savez comment, sur les conseils d'Hérodiade, sa mère, qui valait encore moins qu'elle, Salomé demanda la tête de S. Jean-Baptiste. Hérode, quoiqu'à regret, la lui accorda, se croyant, bien à tort, lié par son serment. Je dis : bien à tort, car un tel serment n'oblige pas : on pèche au contraire en l'accomplissant.

Qu'un serment de ce genre offense Dieu, cela n'est pas douteux. C'est déjà l'offenser que de vouloir faire une chose mauvaise et contraire à sa volonté ; combien plus est-ce l'outrager que de s'y engager par serment et d'appeler Dieu lui-même en témoignage de cette révolte ! Dans ce cas, on commet deux péchés : un par la volonté qu'on a de faire une chose défendue par Dieu, et un autre, bien plus grave, par la téméraire insolence qu'on a de l'en prendre à témoin et de le rendre garant de choses qu'il prohibe et déteste.

Se rendent coupables de cette faute ceux qui font serment de se venger de leurs ennemis, ceux qui jurent un attachement coupable aux complices de leur inconduite, ceux surtout qui s'affilient à quelque société secrète et s'obligent par les plus épouvantables serments à saper l'ordre religieux ou social, quand ce ne sont pas les deux à la fois. Ces derniers sont frappés d'excommunication, privés de la sépulture chrétienne s'ils meurent sans avoir donné des signes de repentir.

Evitons tous ces coupables serments. Quand nous

nous trouvons dans la nécessité de faire serment, faisons-le avec respect, considérons cet acte, non comme une simple formalité, mais comme une chose sacrée, comme un acte de religion qui nous oblige d'une façon toute spéciale devant Dieu. En dehors de cette nécessité, abstenons-nous de faire serment. Le serment, du reste, n'ajouterait rien à la confiance que peuvent inspirer nos paroles. Si nous avons coutume d'être francs et sincères, on nous croira facilement sans qu'il soit besoin d'appeler Dieu comme garant de notre sincérité. Ainsi soit-il.

LES LITANIES DE SAINT JOSEPH

VIII

Chef de la sainte Famille, priez pour nous

L'AUTORITÉ DE S. JOSEPH ET CELLE DES CHEFS DE FAMILLE

A maintes reprises, nous célébrons ce titre glorieux de notre Saint. L'Eglise nous fait souvent chanter, en son honneur, ces mots du Psaume : « *Constituit eum dominum domus suæ, et principem omnis possessionis suæ.* Le Seigneur l'a établi maître de sa maison et le prince de tous ses biens » (Ps. CIV, 21). Elle dit de lui, le jour de sa fête : « *Ecce fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam.* Voici le serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a mis à la tête de sa famille ». Dans l'une des hymnes que l'on rencontre au cours de son office, elle a inséré cette parole : « Le Roi, le Dieu des rois, le Maître de l'univers, qui, au moindre signe, fait trembler les cohortes infernales, et dont les cieux exécutent avec docilité les commandements, s'est soumis à toi [1]. »

I. — *L'autorité de S. Joseph*

I. EXISTENCE DE CETTE AUTORITÉ. — S. Joseph est bien, en effet, le chef de la sainte Famille. Dieu lui a délégué ses droits. « Telles sont sa dignité et sa gloire, dit S. Bernardin de Sienne, que le Père éternel lui a donné, avec la plus grande magnificence, une ressemblance de sa primauté sur son Fils incarné ». Il tient la place de Dieu : ainsi en a décidé la volonté divine elle-même. « Dieu dit à Joseph : Je t'établis le dieu de mon Fils, son dieu créé, son dieu visible, humain et domestique, son chef enfin, et son père sur la terre ; et moi, son Père divin, je me mets en toi pour cela [2]. »

Ce ne sont pas là des raisonnements en l'air : l'Evangile les confirme. Chaque fois que Dieu a un ordre à donner à la sainte Famille, c'est à Joseph qu'il envoie son ange. C'est Joseph qui, de par Dieu, favorise l'accomplissement des prophéties. Y a-t-il une décision grave à prendre, un acte d'autorité à faire : Joseph, sur l'indication du ciel, s'en charge. Qui fera le nécessaire pour obéir à l'édit de César, afin qu'ainsi sorte de Bethléem « Celui qui doit régner sur Israël ? » Joseph. Qui donnera son nom au Verbe Incarné ? Joseph. Qui sauvera le Sauveur de la colère d'Hérode, et qui, le danger passé, le ramènera dans sa patrie ? Joseph. Dieu a donc sacré Joseph chef de la sainte Famille.

Marie le reconnut comme tel. Elle lui cède le pas, lui réserve la première place, accepte de lui obéir. Admirons ce qu'il y a ici de remarquable. Marie est la première parmi les créatures de Dieu ; elle est plus encore : elle est la Mère de Dieu ; elle n'a que le Souverain Maître au-dessus d'elle. Et cependant, pour se conformer à la volonté de Dieu, elle se soumet à Joseph. De quelle façon ? On ne voit pas qu'elle ouvre jamais la bouche quand Joseph lui notifie un ordre du ciel : il a l'autorité, il commande, il n'y a qu'à le suivre. Qu'il s'agisse d'aller à Bethléem, en Egypte, à Nazareth, c'est toujours le même respect, toujours la même soumission, entière, empressée, joyeuse... Elle sait bien qu'il lui est inférieur ; pourtant, elle agit envers lui comme s'il lui était supérieur, avec révérence. C'est ainsi que, si elle parle de lui, elle le laisse à son rang de chef, le premier, et elle dit, par exemple, lors de l'épisode du temple : « Votre père et moi » (Luc, II, 48).

Mais ce qu'il y a ici de plus grand encore et de plus merveilleux, c'est la *soumission de Jésus*. Car Jésus admet que Joseph soit son chef. Il reconnaît son autorité ; il lui obéit : « *Erat subditus illis* ». Il est soumis, non seulement à Marie qui, après tout, est sa mère, mais à cet homme, qui ne lui est rien, ou du moins qui ne lui serait rien, si Dieu ne l' « avait établi maître de sa maison », et si Jésus n'acceptait d'être appelé son fils. Jésus se conduit, à son égard, en fils modèle : il l'aime de cette véritable affection faite d'abord de respect et d'obéissance. Peut-on comprendre la dignité de Joseph ? « Que le soleil obéisse à une créature, la gloire sera grande pour cette créature. Que les anges et tous les hommes soient soumis à un homme, quel honneur pour cet homme ! Mais le Fils de Dieu lui-même veut être soumis à S. Joseph ! Et cette soumission est telle qu'on peut l'attendre d'un tel Fils : c'est un culte, le culte le plus religieux, le plus tendre et le plus respectueux, qui honore en S. Joseph l'ombre vénérée et bien-aimée de Dieu le Père [3]. » « Ce n'est ni sur un homme seulement, ni sur l'humanité entière, ni sur la société des anges, ni même sur une créature, quelle qu'elle soit, que Joseph doit exercer son autorité. Chose inouïe et presque incroyable, c'est sur Dieu, le vrai Dieu, l'unique Dieu véritable. Sans doute, ce Dieu s'est fait homme, et c'est ainsi qu'il s'est rangé lui-même sous un pouvoir humain... Mais de même qu'à raison de l'unité et de la divinité de la personne du Christ, Marie, en enfantant le Christ, a été vraiment la Mère de Dieu, de même, en commandant au Christ, c'est véritablement à Dieu que S. Joseph commande [4]. » Oui, pendant trente années environ, tant qu'il vécut, Joseph fut le Maître de Celui qui « fait la loi aux rois ». Jésus donc, pendant la

[1] Hymne *Cœlitum Joseph.*
[2] Mgr GAY, *Conférences aux mères chrétiennes.*

[3] Ch. SAUVÉ, *S. Joseph intime*, p. 200.
[4] Mgr GAY, *loc. cit.*

plus grande partie de sa vie, n'eut qu'une occupation : obéir à Joseph, en tout. Quand Joseph le désirait, il étendait les bras pour la prière, ou bien il prenait en main le rabot. Il lui laissait le soin de régler toutes ses actions, toutes ses démarches, et jusqu'à son repos...

« Voilà Joseph, comme père, établi chef de cette petite famille, petite par le nombre, mais grande par les deux grands personnages qu'elle contenait, savoir, la Mère de Dieu et le Fils unique de Dieu fait homme. Dans cette maison, Joseph commande et le Fils de Dieu obéit. Cette sujétion de Jésus-Christ, dit Gerson, en nous prouvant l'humilité du Sauveur, nous fait voir la grande dignité de Joseph [5]. »

II. Dispositions dans lesquelles S. Joseph exerça son autorité. — Nous l'avons vu : Dieu lui-même a établi Joseph chef de la sainte Famille ; Jésus et Marie l'ont regardé comme tel. Dans quelles dispositions exerça-t-il son autorité ? Il peut être intéressant d'essayer — tout osé que cela paraisse — de répondre à cette question, ne serait-ce que pour édifier ceux qui, au sein de la famille ou de la société, ont reçu mission de commander.

Il semble que l'on puisse s'arrêter à ces trois points : humilité, bonté, piété.

1. *Joseph fut un chef humble.*

L'humilité est à la base de la sainteté. Notre-Seigneur a voulu que, à son école, on se pénétrât d'abord de cette vertu : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » (Matt., xi, 29). Plus, par conséquent, un homme est avancé en sainteté, et plus il est humble. Nous comprenons par là combien Joseph devait l'être.

Il l'était, d'ailleurs, d'autant plus qu'il était souverainement sage, qu'il se connaissait bien soi-même, qu'il n'ignorait pas à qui il avait l'honneur de commander et qu'il savait d'où lui venait son autorité étonnante.

Lui, il n'est qu'un homme, conçu, comme tous les autres hommes, dans le péché ; un homme qui, sans doute, compte parmi ses ancêtres un des plus grands rois de Juda, mais qui n'est plus que le dernier des sujets de César ; un artisan obligé de travailler pour vivre ; un pauvre que l'on méprise et que l'on repousse...

Marie, Jésus, les êtres les plus grands, les plus beaux, les plus saints que la terre ait portés et portera jamais : c'est à eux qu'il commande ; sur eux qu'il exerce son autorité : Quelle merveille ! L'inférieur commande aux supérieurs. Car c'est bien cela, en réalité ; et c'est bien cela que S. Joseph comprend. Il veut donc, tout en commandant, tout en étant reconnu comme le « chef de la sainte Famille, » rester le dernier parmi les membres de cette Famille unique au monde. Si Dieu lui en a confié la direction, c'est moins pour qu'il soit le maître que le serviteur des deux autres. Au reste, n'est-ce pas là le but de l'autorité sainement, chrétiennement comprise ? Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Que celui qui est le plus grand parmi vous se fasse le plus petit ; que celui qui commande devienne le serviteur ? » (Luc, xxiii, 27). Et le chef de l'Eglise, prolongement de la sainte Famille de Nazareth, ne veut-il pas être le « serviteur des serviteurs de Dieu : *servus servorum Dei ?* » L'autorité de S. Joseph, en définitive, ne fait de lui que le serviteur de Jésus et de Marie. Il le sait et ne veut pas sortir de son rôle.

Il n'est même pas tenté d'en sortir : il est pénétré de cette pensée que, en somme, par lui-même, il n'est rien ; que cette autorité sublime ne vient pas de lui, mais qu'il la tient de Dieu. C'est Dieu qu'il représente, comme tous ceux qui, ici-bas, sont placés à un titre quelconque au-dessus de leurs frères. Il le fait, sans doute, bien mieux qu'eux : il est l'ombre du Père céleste. Il est cela ; mais il n'est que cela. C'est énorme, sans doute, c'est un privilège qui ne sera pas accordé au plus parfait des anges ; mais c'est une raison, pour Joseph, de s'humilier bien profondément, puisque, s'il est *quelqu'un,* il ne l'est pas par soi-même ou à cause de je ne sais quel mérite extraordinaire, mais par une faveur singulière de Dieu. Bref, quand Joseph commande, il tient la place de Dieu, il n'est que l'instrument de Dieu, son fondé de pouvoir : ce n'est pas son autorité qu'il exerce, c'est celle de Dieu. Voilà bien le principe d'après lequel il agit sans cesse. Nous nous en rendons compte au peu que, de lui, nous raconte l'Evangile : jamais trace, en Joseph, de volonté propre ; toujours la volonté de Dieu, et rien que la volonté de Dieu. Ce n'est pas lui qui décide d'aller à Bethléem, de donner à l'Enfant le nom de Jésus, de fuir en Egypte, de revenir à Nazareth ; c'est Dieu. Joseph obéit avant de commander ; mieux : il obéit en commandant.

2. *Joseph fut un chef bon.*

Est-il besoin d'insister ? On ne s'imagine pas Joseph autrement que rayonnant de bonté ; instinctivement, c'est ainsi qu'on se le représente. On dit, quand on parle de lui, « le bon S. Joseph », et l'on a raison. Nombreuses sont, dans tout l'univers et dans les siècles chrétiens, les manifestations de cette bonté... Mais alors, si le grand patriarche est si bon envers les hommes, envers nous tous, combien ne dut-il pas l'être envers Jésus et Marie ? Comme son autorité devait être douce, aimable, tendre ! Par exemple, on devine un peu avec quel ménagement il annonçait une mauvaise nouvelle, telle que la jalousie sanguinaire d'Hérode... Il employait, certes, tous les moyens en son pouvoir pour atténuer les douleurs de Marie ; il aurait voulu lui épargner toute souffrance ; il eût préféré, si Dieu l'avait permis, offrir au glaive son propre cœur.

La bonté est la première manifestation du véritable amour, de celui qui prend sa source en Dieu. Qui aime ne désire que faire du bien. Nous dira-t-on combien Joseph aimait Jésus et Marie ? Alors, nous devinons les précautions qu'il devait prendre pour éloigner d'eux la moindre peine, le plus petit chagrin.

Quand, d'autre part, on réfléchit que Dieu est la Bonté même, et qu'il avait tout spécialement formé

[5] S. Alphonse de Liguori, *Sermon pour la fête de S. Joseph.*

Joseph en vue de la mission à laquelle il le destinait et façonné le cœur du saint homme à l'image du sien, on comprend combien Joseph dut être bon.

Ajouterons-nous qu'il lui eût été impossible de ne pas l'être, près de Jésus et de Marie ? S'il est vrai que l'on prend les habitudes, et donc les vertus, des personnes avec qui l'on vit, comment Joseph n'aurait-il pas été bon, et d'une bonté exquise, à vivre sans cesse en compagnie de Marie, si douce, si bonne, en compagnie de Jésus, le Dieu de toute bonté ?

Sans compter qu'on est bon, naturellement, pour ceux qui souffrent. Nous savons ce que cette Mère et cet Enfant ont eu à endurer ; il n'est pas nécessaire d'y revenir. Aussi bien nous en avons assez dit pour nous convaincre que l'autorité de Joseph était un joug bien doux et un bien léger fardeau.

3. *Joseph était un chef pieux.*

Cela veut dire qu'il laissait, dans son foyer, Dieu à la première place. On y commençait par servir Dieu, par obéir à Dieu, par rendre à Dieu les devoirs qu'ordonnait la Loi et que dictait le cœur ; le reste venait ensuite.

Joseph faisait reposer son autorité sur Dieu ; Dieu était l'âme de toutes ses initiatives, comme il en était l'unique but. Tout — et toujours — pour sa plus grande gloire ! Joseph savait, en temps opportun, exprimer sa volonté, mais à condition qu'elle fût conforme à la volonté divine et contribuât à l'accomplissement des desseins de la Providence.

La charge et la responsabilité, parfois, étaient lourdes. Joseph puisait la force nécessaire là seulement où elle se trouve : en Dieu. Il demandait au Père de lui venir en aide, de l'éclairer et de le soutenir. Il priait. Il priait sans se lasser, mettant toute sa confiance en celui dont il tenait la place.

Comme tout irait mieux, dans le meilleur des mondes, si tous ceux qui détiennent l'autorité savaient l'exercer comme S. Joseph ; s'ils avaient le souci de se montrer, à son exemple, humbles, bons, pieux ; de n'être que les représentants de Dieu et les serviteurs de leurs frères ; de ne vouloir jamais que le bien de ceux dont ils ont la charge ; d'attendre du ciel, enfin, la lumière qui éclairerait leurs décisions et la force qui soutiendrait leur responsabilité ! Heureuses les familles, heureuses les sociétés, heureuses les nations soumises à de tels chefs !...

II. — *L'autorité des chefs de famille*

S. Joseph, dont nous admirions la conduite dans le foyer sacré de Nazareth, doit servir de modèle à tous ceux qui veulent être, comme lui, dignes de leur beau titre et de leurs fonctions sublimes de « chefs de famille ». Ils lui ressembleront, s'ils apportent les qualités qui ornaient son âme et son cœur, et sur lesquelles nous avons médité : *humilité, bonté, piété.*

1. Nous avons dit que l'humilité du « Chef de la sainte Famille » venait surtout de l'idée qu'il se faisait de son rôle dans le plan providentiel : il se rendait compte que, de soi-même, il n'était rien, qu'il ne devait se considérer que comme le délégué du Père par excellence : Dieu. Tous les pères savent cela, pour peu qu'ils soient chrétiens ; ils tiennent auprès de leur épouse et de leurs enfants la place de Dieu, de qui viennent toute autorité et toute paternité. Ils ne seraient pas chefs, si le Souverain Seigneur ne l'avait voulu ainsi ; ils ne seraient pas pères, si le Créateur ne les avait destinés à donner la vie. Ils dépendent de Dieu. Sans doute, et malgré les funestes théories modernes qui voudraient arracher l'enfant à ses parents pour le mettre tout entier sous la dépendance d'un Etat sans entrailles ni personnalité, le père est maître de ceux à qui il a donné le jour ; mais seulement dans la mesure qu'a déterminée le seul Maître. Dieu a envoyé des enfants à son foyer pour qu'il en prît soin à tous points de vue, pourvût à leur vie physique et à leur vie spirituelle, eût souci de la santé de leur corps et de leur âme, en fît des serviteurs de Dieu sur terre et des élus dans le ciel. Ces enfants sont à leur Père céleste, par conséquent, avant d'être à leur père terrestre. Celui-ci a le droit de dire, en parlant d'eux et en attachant sur eux un long regard d'amour : « Mes enfants », — mais à condition qu'il n'oublie jamais qu'en réalité ils lui sont prêtés plus que donnés, et qu'il doit compte à Dieu de leur *être*. Il le représente auprès d'eux, tout simplement.

Grand honneur, dignité sublime, dont on a, bien sûr, le droit d'être fier, dont on doit, plus encore, remercier Dieu, comme d'une grâce, c'est-à-dire d'un bienfait gratuit de son infinie miséricorde...

Le père, au foyer domestique, n'est que le serviteur de Dieu. Et voilà qui doit l'engager à garder l'humilité.

2. Représentant du Dieu de toute bonté, il doit être bon aussi, dans le gouvernement de sa maison.

Quelle distance sépare l'autorité tyrannique du père, dans l'ancienne Rome, par exemple, de celle, si douce, du chef de famille dont le cœur a été formé par la civilisation chrétienne ! Là, la puissance est illimitée : « Quand un enfant naît, on l'étend aux pieds du père, et celui-ci prononce une sentence de vie ou de mort. Le père a le droit (?) de marier son fils ou sa fille ; il a le droit de les exclure de la famille et du culte ; il a le droit de les vendre comme esclaves. Tant que le père vit, le fils lui est subordonné. Le fils ne possède rien et, par conséquent, ne peut rien donner. Il lui est interdit de rien acquérir ; les fruits de son travail, les bénéfices de son commerce reviennent à son père. Même marié, même ayant des enfants, il est toujours sous l'absolue puissance de son père... A l'intérieur de la famille, le père est l'unique magistrat, il peut condamner à mort et aucune autorité n'a le droit de modifier ses arrêts [6]. » Ici, la puissance se tempère de tendresse et de dévouement.

Le vrai père, le père chrétien, sait bien que, pour être obéi, il n'est aucunement nécessaire d'être terrible. Qu'il est donc plus facile d'être bon, plus facile et plus efficace ! On connaît ce trait char-

[6] Abbé Rouzic, *Le Père.*

mant de la vie d'Henri IV : un jour, un ambassadeur trouva le monarque à quatre pattes sur le tapis, et portant ses enfants sur son dos ; le « bon » roi ne se troubla pas : « N'avez-vous pas des enfants, Monsieur ? dit-il simplement. Oui, alors vous me comprenez ».

Ce qui ne signifie pas qu'il faille se montrer faible et lâche. Non, la sévérité, quand elle est nécessaire, s'allie parfaitement avec la bonté. « Qui aime bien châtie bien. » Les enfants ne comprennent pas toujours le proverbe ; les pères doivent le pratiquer.

Le vrai père, pour sévère qu'il soit, ne laisse aucun doute sur ses véritables sentiments quand on le voit à l'œuvre, quand sa bonté se traduit, quotidiennement, en actes de dévouement : d'un dévouement qui est parfois de l'héroïsme. Il ne s'appartient plus : il s'est totalement donné aux siens ; son temps, ses activités, son être tout entier sont pour sa famille. Comme S. Joseph, il partage avec son épouse, avec la mère, mille soucis parfois angoissants, mille fatigues parfois très rudes, mille souffrances parfois crucifiantes, et aussi les responsabilités et les déceptions ; avec elle, il pleure et il se prive. Comme S. Joseph, il apporte au foyer dont il a, le premier, la charge, le pain de chaque jour. Il est la providence des siens ; on compte sur lui pour manger à sa faim, pour s'abriter sous un toit, pour avoir de quoi se couvrir... Afin de ne pas tromper de si chères espérances, il s'en va, régulièrement, au bureau, à l'atelier, à l'usine, aux champs. Il travaille du matin au soir ; même si ses membres n'en peuvent plus, s'il sent un besoin immense de repos, il travaille encore, parce qu'il le faut...

Oh ! qui dira, ou mieux qui chantera la bonté du père chrétien !

3. Mais, chrétien, le père ne l'est véritablement que si, à l'exemple de S. Joseph, il ne se contente pas d'une foi vague ou d'une pratique religieuse de simple tradition : il faut que Dieu, chez lui et par lui, soit le grand Maître « premier servi » toujours, et très aimé.

Gabelus disait au jeune Tobie : « Que le Dieu d'Israël te bénisse, car tu es le fils d'un homme excellent, juste, craignant Dieu ». J'imagine que c'est bien là le témoignage que rendaient de Joseph les habitants de Nazareth. Le père chrétien s'efforcera qu'on ne puisse dire autre chose à ses enfants.

Il n'ignore pas que s'il veut un foyer prospère, il est indispensable que Dieu y préside. Or Dieu y présidera, non seulement si son image est accrochée aux murs de la demeure, mais aussi et surtout si, dans la direction de sa maison, le chef de famille s'inspire uniquement de sa volonté sainte, et si, par sa conduite personnelle, il veut mériter les abondantes bénédictions divines.

Les bénédictions divines ! ah ! comme il en a besoin, en particulier, pour mener à bien cette tâche, rude en tous temps, mais plus encore en notre siècle de dépravation universelle : l'éducation de ses enfants. Car il ne peut lui suffire de faire ce que le monde, en son langage de mensonge, appelle des « honnêtes gens » : il veut façonner des chrétiens. C'est à cette condition qu'il s'épargnera le chagrin dont parle le poète (Victor Hugo) :

> Hélas ! souvent un père en qui brûle une flamme
> Dans son fils qui grandit voit décroître son âme.

Cette œuvre ne sera solide et féconde que si elle s'appuie sur la religion et si l'éducateur est assez sage pour éviter, dans sa conduite et ses propos, tout ce qui pourrait troubler la foi ou ternir la pureté de ses fils ou de ses filles, pour leur donner l'exemple d'une vie intègre et pieuse ; assez sage pour solliciter, par une prière ardente et persévérante, le secours indispensable du Père des cieux.

Qu'il est grand, le père chrétien, quand il rassemble autour de lui ses enfants et leur prodigue les conseils spirituels, comme Tobie qui disait aux siens : « O mes fils, écoutez la voix de votre père. Servez Dieu dans la vérité, cherchez à connaître sa volonté et son bon plaisir, et accomplissez-les » (Tobie, XIV, 10) ; comme S. Louis, qui disait à Philippe le Hardi : « Beau fils, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu... Garde-toi de faire rien qui déplaise à Dieu ».

Qu'il est prudent, le père chrétien qui sait entretenir, en son foyer, l'esprit de prière, et surtout de prière en famille : « Quand deux ou trois seront réunis en mon nom, a promis le Maître, je serai au milieu d'eux. »

Qu'il est beau, le père chrétien qui étend les mains sur ses enfants pour les bénir ! « Comme la bénédiction paternelle porte toujours bonheur aux enfants, écrivait une fille du général de Sonis, le soir, après la prière faite en famille, notre bien-aimé père, avec une piété touchante, faisait sur chacun de nous ce signe de la croix dont il nous avait marqués dès notre berceau ». Sur le point de mourir, le général Humbert éleva les mains vers le ciel et dit aux siens qui étaient présents : « Je vous bénis tous, du fond du cœur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ». Touchant usage qui, malheureusement, a disparu, même d'un trop grand nombre de familles chrétiennes, et c'est dommage. Marie de Sonis remarquait que la bénédiction paternelle porte toujours bonheur ; elle se rencontrait d'ailleurs avec la sainte Ecriture qui dit : « La bénédiction du père affermit la maison de ses fils » (Eccli., III, 2).

Qu'il est fier, enfin, le père chrétien, — n'est-ce pas par là qu'il convient de terminer ? — quand un ou deux ou plusieurs de ses enfants lui annoncent qu'ils ont entendu le divin appel ! Qu'il est heureux de les rendre à Dieu, comme le père du cardinal Vaughan qui, frère lui-même de trois prêtres, donna généreusement ses six fils au sacerdoce et ses cinq filles à la vie religieuse ! Loin de se plaindre, il remercie la Providence de l'honneur qui est fait à sa maison. Il sait que sa couronne sera belle là-haut, et que, même dès ici-bas, il aura sa récompense...

PANÉGYRIQUE DE S. FÉLIX DE CANTALICE

(18 mai)

UN MODÈLE DE PERFECTION SÉRAPHIQUE

Mirabilis Deus in sanctis suis.
Dieu est admirable en ses saints.
(Ps. LXVII, 36).

Mes frères,

Encore que dans le texte original cette parole du Psaume ait une autre signification, néanmoins elle exprime dans la traduction que nous en avons donnée une vérité incontestable : chacun des élus du Seigneur, prédestiné à reproduire l'image du Fils de Dieu, appelé, sanctifié et glorifié, constitue une œuvre du Très-Haut digne de toute admiration. Les circonstances dans lesquelles ces hommes suscités par la puissance du Père céleste arborent l'étendard de la sainteté, illustrent encore davantage cet aphorisme et le rendent, à travers les âges, d'une actualité permanente.

En ces dernières années, qui marquent des heures particulièrement troublées, Dieu place sur le siège de Pierre de saints Pontifes, au front desquels brille l'éclair du génie. Au moment où la Fille aînée de l'Eglise, dans un instant de folie, effaçait du frontispice de sa Constitution nationale le Nom béni du Christ, les hérauts de la foi se levaient en phalange serrée pour attester que le salut était dans la fidélité à l'unité romaine. Remontons plus haut : à l'époque où la Réforme protestante va désoler, par ses doctrines perverses, la catholicité, Dieu fait surgir, pour barrer la voie à l'impiété envahissante, deux familles religieuses : l'illustre Compagnie de Jésus et l'humble Réforme des Mineurs Capucins.

Nous n'avons point à dire comment la famille de S. Ignace, par la pléiade de ses saints, le zèle de ses éducateurs, le savoir de ses écrivains, a mis en échec les sectateurs de Luther et de Calvin. Notre but est plus modeste : nous voulons étudier dans S. Félix de Cantalice, frère quêteur du couvent des Capucins de Rome, un des prodiges les plus merveilleux de la grâce. Le Saint est une des expressions les plus pures de l'esprit séraphique qui, dans les desseins de Dieu, doit être une réplique victorieuse aux insolences des Réformateurs.

S. Félix de Cantalice naquit en 1513. Martin Luther avait alors 30 ans ; il commençait à diffuser ses doctrines et n'allait point tarder à s'élever contre Rome. Le contraste entre ces deux figures de moines mérite de retenir l'attention. D'une part, le fauteur de la Réforme apparaît, auréolé du prestige que lui a valu près de ses compatriotes l'étalage d'un savoir prétentieux ; il a, par la fougue de son verbe passionné, fait école ; et, parmi ses disciples, il compte des princes prêts à tirer l'épée pour sa défense. En face de ce Goliath si bien armé, l'histoire montre un pauvre frère convers de petite taille et qui s'avance sans cortège, les pieds nus, avouant sans détour son ignorance des choses humaines. L'Eglise cependant le produit avec une légitime fierté parce que, dans les desseins de Dieu, il est la faiblesse qui confondra la force.

La *vocation*, la *vie religieuse*, le *bienheureux trépas* marquent les phases diverses de sa vie. Luther a, lui aussi, entendu l'appel de Dieu, mais le savant est distancé par le laboureur ; la vie pénitente du frère lai devient la confusion de la vie licencieuse du moine apostat ; enfin la mémoire du fauteur de la Réforme sera exécrée, alors que le souvenir de l'humble quêteur restera en bénédiction au sein de l'Eglise catholique [1].

I. — *L'appel divin*

Il n'est pas rare de constater dans la vie des Saints des signes précurseurs qui permettent de croire que Dieu a sur tel ou tel de ses élus des vues de prédilection. Les Bollandistes tirent cet augure des noms du père et de la mère du futur capucin ; celui-là s'appelait Saint, et Sainte était le nom de celle-ci. Saints, ils le furent l'un et l'autre de fait comme de nom ; modestes cultivateurs, ils édifiaient leurs compatriotes de Cantalice par leur piété. La racine était sainte, saints seront les rameaux.

Au témoignage de Luther, ses propres parents avaient exercé la même profession : « Je suis, dit-il, paysan, fils de paysans, nos parents se sont donné bien de la peine pour nous élever. Ma mère apportait sur son dos le bois pour nous chauffer. » Toutefois, le laboureur déserta le travail des champs pour embrasser la carrière de mineur. Jusque là, rien n'entache l'honneur ; la pauvreté n'est pas une infamie, mais Luther ne devait que trop oublier que, pendant ses études à Eisenach, il avait mendié son pain de porte en porte, en chantant des cantiques et des chansons pour exciter la pitié.

S. François écrit dans sa règle : « Que ceux qui ne connaissent pas les lettres n'aient pas souci de les apprendre, mais qu'ils prennent garde de désirer, par-dessus toutes choses, de posséder l'Esprit de Dieu et sa sainte opération. » Félix, son fervent disciple, venu des confins de l'Ombrie, devait réaliser les vœux du Séraphique Père. On se prend à regretter que le fils du mineur Jean Luther n'ait pas marché dans les voies d'humilité suivies par le frère mineur capucin.

L'un et l'autre s'engageront par vœu au service de Dieu, mais combien dissemblable leur vocation ! Le jeune Martin Luther avait jeté un certain éclat au milieu de la jeunesse qui fréquentait les écoles, ses parents le destinaient au barreau, il prenait, en 1505, à l'Université d'Erfurt, le grade de maître en

[1] De bonne heure, l'étude de cette vie admirable a captivé les esprits cultivés. La documentation commence au lendemain de la mort du Bienheureux. Le P. Sancti, gardien du couvent de Rome, écrit la première biographie de son religieux ; le P. Mathias, célèbre prédicateur, contemporain du saint, compose, lui aussi, une vie du serviteur de Dieu ; le travail est repris en 1622 par le P. Denis, gardien du même couvent de S. Bonaventure (*Bolland*, IV Maii, p. 204) En 1636, le P. Zacharie Boverius donne dans les *Annal. Minor. Cap.* I. 1543, p. 746-325, une vie assez étendue du Bienheureux. Le P. Arthur, dans son *Martyrol. francisc.*, signale parmi les diverses sources bibliograph. deux sermons du P. Suffranus, S. J., le témoignage du P. Yves dans son *Felix Stat. pietatis*, III, c. 19, etc. etc. Une des merveilleuses vies est celle du P. J.-B. de Pérouse, parue en 1705.

Benoît XIV parle de S. Félix dans *De Canon. Sanct.*, I, cap. 17, n° 8 ; cap. 22, n° 10 ; cap. 24, n° 12 ; — II, cap. 5, n° 6 ; cap. 6, n° 7.

philosophie. Toutefois, au témoignage du protonotaire Vergerio, qui a tracé du réformateur un portrait peu flatteur, il parlait mal le latin et Luther aurait avoué que, s'il s'exprimait avec facilité en langue vulgaire, il n'avait pas l'habitude d'écrire en latin. Sa vie paraît avoir été, depuis lors, celle d'un heureux étudiant, mais en qui rien n'annonçait une vocation religieuse.

La jeunesse du fils du laboureur Sanctus exhale au contraire un suave parfum de piété. Ses petits camarades étaient eux-mêmes subjugués par l'ascendant de sa vertu, et ils se disaient en l'apercevant : « Voici Félix, voici le Saint. » Préposé à la garde des troupeaux, il avait gravé une croix sur la tige d'un chêne ; pendant que ses compagnons se livraient au sommeil, lui, à genoux devant la croix, prolongeait sa prière. Placé à l'âge de douze ans, comme berger, chez un seigneur nommé Marc-Tulle Pichi, il ne diminue en rien ses pratiques de dévotion ; son cœur est rivé au pied du tabernacle. Le ciel récompense, par le prodige de la bilocation, sa piété ardente : alors qu'il assistait au saint sacrifice de la messe, on le vit dans la prairie, veillant à la garde de son troupeau. Il était digne de devenir le fils de François d'Assise.

La vocation de l'un et l'autre religieux fut marquée par un événement tragique. Luther a vu tomber la foudre à ses côtés, l'ami avec lequel il s'entretenait a été terrassé ; à la vue du cadavre étendu à ses pieds, l'étudiant à la vie joyeuse a pris peur, il lui a semblé que l'abîme de l'enfer s'ouvrait béant devant lui ; pour calmer les clameurs de sa conscience, il est venu frapper à la porte des Augustins d'Erfurt et il en a pris le froc.

Le futur Mineur se décide, lui aussi, à entrer en religion à la suite d'un prodige de préservation. Son maître l'a chargé d'atteler à la charrue deux jeunes taureaux qui n'étaient point habitués au joug. Les bêtes ont pris peur, le voici renversé, le soc de la charrue déchire ses vêtements. Pour lui, il se relève ; son corps ne portait l'empreinte d'aucune blessure. Son maître n'hésite point à reconnaître le doigt de Dieu ; et Félix, éprouvant le besoin de témoigner à Dieu sa reconnaissance, ne croit point que ce soit trop d'embrasser la vie la plus crucifiante, pour transformer chacune de ses journées en strophes de gratitude et d'amour.

Nous devons reconnaître que le novice entré aux Augustins parut, dans les premiers temps, donner les plus belles espérances. Sa ferveur pour les observances monastiques était extraordinaire : il passa même plusieurs jours sans manger ni boire. En vérité, les bornes de la discrétion étaient franchies et le principe qui alimentait cette ardeur fébrile n'était point selon le cœur de Dieu ; le malheureux voulait en imposer, à force d'austérités, à sa conscience tourmentée. La voie que lui ouvrira son directeur : la confiance dans les mérites du Christ, sera mal comprise par cet esprit absolu, porté aux extrêmes. Et sa vocation, si vocation il y eut jamais, sombrera.

Lorsque Félix entra chez les Capucins, il avait 30 ans. Il se présenta au P. Gardien du couvent de Cività-Ducale. En vain le Père a-t-il représenté les duretés de la vie d'un Mineur capucin : lever de nuit, nudité des pieds, disciplines, jeûne et abstinence. La constance du postulant n'en est point ébranlée. Il le conduit alors à l'église et, lui montrant le crucifix sanglant, il lui révèle le secret de la persévérance. C'est à Ascoli que Félix est envoyé pour faire son noviciat. Lui aussi est insatiable de mortification, mais il sait à quels écarts peut être exposé l'esprit personnel. Avec une confiance d'enfant, il ouvre son âme au guide de sa conscience ; en tout et partout il veut le contrôle de l'obéissance.

L'étoile qui s'était levée si pure au firmament d'Ascoli devait, pendant 40 ans, illuminer le ciel de Rome. Le bon Frère Félix se glorifiera de ne connaître que six lettres, cinq lettres rouges et une lettre blanche. Un jour, pénétrant dans la bibliothèque d'un bienfaiteur, il aperçoit le crucifix. Alors il s'écrie : « Voilà le livre pour l'explication duquel tous les autres sont écrits ! » Il en connaissait la richesse et c'est dans ce livre qu'il apprendra la science des sciences, celle des saints.

II. — *La vie pénitente*

Le moine augustin ne tarda pas à nourrir des rêves d'illustration et de grandeur ; l'avenir devait, hélas ! démontrer que ce protégé de l'électeur de Saxe qui prenait, à 27 ans, ses grades de docteur, était du nombre de ceux que la science enfle, mais à qui Dieu dérobe la connaissance des mystères divins. On peut dire que la course à l'abîme fut pour lui vertigineuse : en 1516, il s'élève contre la concession des indulgences, dont la publication a été confiée aux religieux dominicains ; en 1517, il étale en une affiche scandaleuse, sur les murs de Wittemberg, son impiété et sa révolte ; en 1520, il brûle sur la place publique les Décrétales et la Bulle qui le frappe d'excommunication.

En regard de telles aberrations, le spectacle de la vie si pure et si belle de S. Félix de Cantalice est de bien douce édification. Après sa mort, ses confrères n'eurent qu'une voix pour célébrer ses mérites : celui-ci se plaisait à exalter son humilité, celui-là magnifiait sa patience, cet autre louait son amour de la pauvreté, tous reconnaissaient qu'il avait possédé l'esprit séraphique dans la plénitude de ses énergies. Il était bien le juste qui a disposé en son cœur la voie des ascensions en Dieu.

Le châtiment de la révolte de l'esprit, l'histoire en fournit des preuves nombreuses, ne tarde point : c'est l'humiliation des chutes dans la fange. Par contre, la promesse évangélique se vérifie pour les vaillants qui assujettissent, à force de mortifications, les sens à la domination de l'esprit : « *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt*. Bienheureux les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu. » Martin Luther restera non moins célèbre par sa vie éhontée que par son sectarisme orgueilleux, tandis que l'humble Félix deviendra un des Saints les plus illustres de la ville de Rome.

L'année où Luther contractait une union sacrilège,

la Réforme des Capucins prenait naissance et, vingt ans plus tard, Félix de Cantalice faisait sa profession. Sa vie dans le siècle avait été pieuse ; en quittant le monde, il marqua quelle était son ambition. A l'un de ses amis qui l'engageait à entrer dans un Ordre moins austère que celui des Capucins, il répondait : « Je veux être religieux pour tout de bon, ou ne pas m'en mêler. »

Luther avait commencé sa vie licencieuse par les excès de table. Le fervent novice capucin savait que pour devenir, dans le Christ, un homme nouveau, il fallait, avant toutes choses, acquérir la maîtrise de soi, en ce qui concerne le boire et le manger. Si le frère cuisinier lui présentait une écuelle dont le contenu s'annonçait appétissant, il savait adroitement rendre la meilleure soupe insipide, soit en y ajoutant de l'eau, soit en y mêlant de la cendre. Du Jeudi Saint au dimanche de Pâques, il ne prenait aucune nourriture et ne buvait aucune goutte d'eau.

Boverius observe que S. Félix fut suscité de Dieu aux temps où Ochin désolait, par son apostasie, sa famille religieuse. En fait, le saint Frère se constitua hostie d'expiation. Une nuit, un de ses confrères l'épia secrètement ; il le vit étendre les bras en forme de croix et l'entendit s'écrier : « Seigneur, je vous recommande ce pauvre peuple... Miséricorde, grand Dieu ! Faites-leur miséricorde ! » Et le Frère demeura ainsi immobile pendant trois heures. On eût dit un crucifié qui avait rendu l'âme.

Le P. Loup qui, lui aussi, a voulu se rendre compte des mortifications de l'avocat des pauvres pécheurs, lui a rendu témoignage. Le vaillant athlète du Christ voulait renouveler toutes les austérités des Pères de la Thébaïde ; sous la morsure des chaînes de fer, ses chairs volaient en lambeaux en des disciplines sanglantes. A part quelques années au début de sa vie religieuse, l'humble Frère passa son existence entière dans la capitale du monde chrétien : pendant 40 ans, il exerça les rudes fonctions de l'office de quêteur, édifiant la Ville Eternelle par sa modestie, sa piété et sa sainte endurance. Sa devise était : « Les yeux en terre, la main au chapelet et le cœur au ciel. »

Un châtiment terrible attendait le moine apostat. Mis au ban de l'empire en 1521 par la Diète de Worms, il vit avec amertume sa popularité amoindrie ; la captivité de la Wartbourg acheva de déprimer un cerveau qui se croyait si puissant ; il en vint à se croire en présence du diable en personne ; victime d'une imagination furibonde, il se dédoublait et croyait discuter avec Satan. Un jour même, il lança son encrier à la tête de Béelzebuth. — Les visions de S. Félix de Cantalice étaient autrement suaves : pieux serviteur de Marie, il put, un jour, jouir de la douce faveur de recevoir de ses mains le Saint Enfant Jésus et le presser sur son cœur. Le lis séraphique deviendra son emblème.

III. — *Derniers labeurs. Bienheureux trépas*

Il ne faut pas chercher dans les nues l'explication des succès du luthéranisme dans la Saxe et la basse Allemagne : le porte-étendard de la révolte avait su se faire le courtisan des princes dont il encourageait la morale facile. L'humble quêteur de Rome était, par le fait de ses fonctions, en relation avec toutes les illustrations de la Ville Eternelle. Son langage fut toujours celui de la droiture, de la simplicité et de la foi.

La société qu'il préférait était celle des humbles et des petits. Autour de lui, les enfants aimaient à se presser et il était heureux de leur apprendre à élever leur âme à Dieu. Il leur demandait : « Dites comme moi : Jésus, prenez mon cœur, ne me le rendez plus » ; ou bien encore il les invitait à répéter à haute voix : « *Deo gratias.* » Aussi les jeunes ecclésiastiques du Collège germanique aimaient à saluer joyeusement le saint vieillard par l'exclamation : « *Deo gratias* » ; l'interpellé répondait dans l'allégresse de son âme : « *Deo gratias !* »

Un des moyens employés par Luther pour déterminer les princes à le suivre dans les voies de l'hérésie, fut d'aviver leur cupidité ; il leur montra dans les biens du clergé une proie facile. A la puissance de l'or, la Providence a toujours opposé les énergies de la Pauvreté. C'est bien la pauvreté du quêteur capucin qu'il convenait d'opposer à la soif de l'or des générations nouvelles. Il avertit son supérieur de ne pas laisser le superflu s'infiltrer dans le couvent. Une main audacieuse glisse un jour un écu dans sa besace ; mais la charge devient d'un poids si lourd qu'il ne peut poursuivre sa route ; il veut se rendre compte de la cause de cette surcharge ; il découvre l'écu, le rejette avec indignation, il peut alors continuer allègrement sa route.

Ce modeste a plus fait, par son horreur de l'or, pour le relèvement de la morale évangélique que les plus habiles avec la puissance de la dialectique. On raconte que S. Charles Borromée voulut recommander aux prières du saint quêteur les ordonnances préparées pour la sanctification du clergé. Le frère a soupesé le poids du manuscrit : « Trop lourd, Eminence, » a-t-il déclaré. Que faut-il le plus admirer : la science infuse du quêteur sans culture ou l'humilité du saint cardinal agréant les vues surnaturelles du serviteur de Dieu ?

L'amour de l'argent produit la vanité et engendre la dureté de cœur. Lorsque la peste éclata, en 1535, on ne voit pas que l'apôtre des doctrines nouvelles ait porté secours aux malheureux ; il se pavane dans son habit de serge fourré de peau de renard ; ses manches sont garnies luxueusement de satin, il porte aux doigts des bagues et au cou un gros bijou en or. Tout autre sera l'attitude du Mineur aux pieds nus : apôtre de la charité, il se multipliera sur le théâtre de tous les dévouements, se faisant tout à tous pour soulager les misères qui l'entourent et semant les miracles pour consoler les infortunes et sécher les pleurs. Au couvent, où il n'a pu, en raison de son emploi, soulager le jour ses frères malades, on le voit accourir la nuit à leur chevet pour les aider et souvent pour les guérir.

Deux ans avant sa mort, en 1580, le F. Félix devait donner des preuves nouvelles de sa charité

héroïque : la peste éclatait dans la Ville Eternelle. Les grands réclament sa présence, il ne refusera pas de les secourir ; il préfère toutefois les pauvres, les déshérités, les malades de l'hôpital ; il leur rend tous les services en son pouvoir et il en guérit une multitude en faisant sur eux un simple signe de croix.

Est-il nécessaire de rappeler les guerres qui ont ensanglanté l'Allemagne du vivant même de Luther ? Lui qui ne pouvait supporter le joug suave de l'Eglise, il poussa les princes à une répression brutale des Anabaptistes. Voilà l'œuvre du père du mensonge : *Homicida ab initio*. — Quel contraste ! Félix de Cantalice continue à user du pouvoir discrétionnaire que le ciel lui a départi de faire des prodiges : c'est la farine, c'est le vin, c'est l'huile qui se multiplient à sa prière pour le soulagement des malheureux. Les enfants restent ses privilégiés, là il guérit un enfant aveugle qui s'écrie, en appelant son père : « Je vois, je vois ! » ici, c'est un autre enfant qu'il rappelle à la vie.

L'adage : « Telle vie, telle mort » se vérifiera une fois de plus, soit pour le moine hérésiarque, soit pour le saint quêteur, enfant de S. François.

Le saint concile de Trente tenait ses premières assises solennelles, lorsque l'auteur de l'anarchie s'éteignait dans la nuit et la désespérance. Il s'est rendu à Eisleben, son pays natal. A la vue du clocher, il est pris de pâmoison ; il veut encore en imposer, monte en chaire, insulte le Pape et l'Eglise. Oubliant toute retenue, il vient s'asseoir à la table des princes où il se gorge et boit plus que de raison. Il peut tracer sur la muraille : « *Pestis eram vivus, moriens tua mors ero, Papa* » : il a écrit son *Mané, Thecel, Pharès*. La nuit suivante, il mourait.

Reportons-nous au couvent de S. Bonaventure, à Rome, pour assister aux derniers instants du F. Félix de Cantalice. Il s'est confessé une dernière fois et il a reçu le saint Viatique. L'ennemi de tout bien a essayé de le troubler, mais il a répondu vaillamment : « Qui t'a constitué mon juge ? Pour moi, j'ai confiance aux mérites infinis du sang de Jésus-Christ. » Voici qu'il élève les bras vers le ciel, laissant échapper le cri : « Oh ! oh ! oh ! » A la question : « Que voyez-vous ? » il a répondu : « La B. V. Marie. » C'était bien elle qui venait le consoler et emporter, avec elle, son âme en paradis.

La mort de Luther reste un problème historique : S'est-il suicidé ? A-t-il été étranglé ? Des témoins oculaires attestent les stigmates de la mort violente : la bouche du cadavre était convulsée et le côté droit du corps était tout noir. Il exhalait une odeur si épouvantable, qu'à Wittemberg on n'osait le descendre du char pour le porter au tombeau.

Rien ne manque à l'antithèse : le frère Félix vient à peine de s'endormir paisiblement dans le baiser du Seigneur, que son corps émacié et hâlé devient d'une blancheur ravissante, les membres ont la souplesse étrangère à la mort, et les chairs sont tendres comme celles d'un enfant plein de vie. En 1631, le corps fut transféré du couvent de S. Bonaventure à celui de l'Immaculée-Conception. Cette translation prit la forme d'un magnifique triomphe ; on s'était déjà aperçu que du cercueil distillaient des gouttes d'un liquide odoriférant ; ce parfum fut recueilli, et les guérisons opérées par son emploi se multiplièrent : le ciel avait mis le sceau à son œuvre [1].

* *

Un mot caractérise Luther : il ose s'appeler l'Ecclésiaste, le Sage ; tel Mahomet se proclamant le prophète d'Allah. La fougue des passions sensuelles marcha de pair avec cet orgueil démesuré, et cette âme finit par sombrer dans le noir désespoir. Un soir, Catherine Bora s'extasie devant le ciel étoilé ; le moine apostat de répondre : « Il n'est point pour nous. »

On connaît la belle réplique du F. Félix relatée par le P. Augustin : à qui l'invitait à ménager ses forces, il a répondu : « Autant que l'âne vivra, il doit porter le bât. » Son humilité ne s'était jamais démentie : chargé de sa besace de quêteur, il disait aux passants : « Laissez passer le petit âne des Capucins. » Et cet homme sans lettres était honoré de la confiance des saints personnages de l'époque. L'amitié de S. Philippe de Néri et de S. Félix de Cantalice est restée célèbre dans la Ville Eternelle. En vain ont-ils essayé de s'exposer aux sarcasmes de la foule, notamment le jour où le quêteur offrait à boire, dans la rue, au fondateur des Oratoriens. D'une voix unanime, le peuple s'est écrié : « Un saint qui donne à boire à un saint ! »

La profondeur des voies de Dieu est insondable, et terribles sont les ironies de la Providence qui confond ce qui est par ce qui n'est pas. En vain le moine hérésiarque s'est-il présenté avec l'irradiation du génie novateur, en vain s'est-il armé d'un verbe enflammé, en vain a-t-il compté sur la puissance des princes, ses disciples, dont le cortège l'enorgueillissait. De son vivant, il a vu son œuvre s'effriter et les enfants de la Réforme se lancer à la tête des énormités comme celle-ci : « Ecole de pourceaux ! »

L'apothéose de S. Félix de Cantalice est la plus belle réponse aux déclamations prétentieuses des hérétiques. Après la mort du saint Frère, la ville de Rome, avec ses saints, ses savants, ses dignitaires, ses princes et son peuple enthousiaste est venue se prosterner devant sa dépouille. Benoît XIII rappellera que Sixte V et Grégoire XV ont eu à cœur de se recommander aux prières du serviteur de Dieu. Béatifié par Urbain VIII en 1625, il fut canonisé en 1712 par Clément XI ; la bulle de canonisation ne fut toutefois publiée qu'en 1724, par Benoît XIII.

Le nom de S. Félix de Cantalice est inscrit en caractères indélébiles dans les diptyques de l'Eglise ; il vit surtout dans le cœur de ses Frères, pour qui il reste un modèle parachevé de perfection séraphique [2]. Qu'on honore la dépouille mortelle du soldat

[1] « *Nos etiam Romæ novimus, quod omnes sciunt, Felicem Capuccinum, magnæ sanctitudinis virum, e cujus corpore liquor manavit, et adhuc manat, ad omne morborum genus pellendum mirifice valens. Ejus corpus est in ecclesia sancti Bonaventuræ.* » (Thomas Bozius, *De Signis Eccl.*, lib. XII, cap. 21).

[2] Le B. Crispin de Viterbe raviva son souvenir à Rome ; le B. Bernard de Corléon imite sa pénitence ; le B. Félix de Nicosie devient l'héritier de son nom, de sa sainteté et de son

inconnu, c'est justice, c'est sagesse. L'épouse immaculée du Christ a le droit de nous révéler, rayonnant dans la splendeur de la gloire éternelle, l'un de ses plus humbles enfants, dont la vie démontre lumineusement que le principe de la sainteté est en elle et non ailleurs.

Glorieux S. Félix de Cantalice, obtenez-nous que nos noms soient inscrits dans le Livre de vie pour n'en être jamais effacés. Ainsi soit-il !

SUJETS DE CIRCONSTANCE

Pour une manifestation sportive

A LA MESSE DU MATIN

Mes frères,

Le spectacle que nous avons sous les yeux, ce matin, comme celui que nous aurons ce soir, est aussi bien fait pour étonner que pour réjouir.

Oui, pour étonner : pour étonner ceux qui croyaient bien avoir pris toutes leurs dispositions en vue de ne plus jamais revoir pareilles manifestations religieuses. Pour réjouir aussi : pour réjouir les catholiques, inquiets parfois des conséquences que peuvent avoir pour la religion et la foi les persécutions ouvertes ou cachées dont on assaille l'Eglise, ses ministres et ses fidèles.

Des jeunes gens chrétiens, l'élite intellectuelle et morale de deux paroisses chrétiennes, manifestent ce matin leur foi, sans respect humain, en venant demander au Chef invisible de l'Eglise, à l'Hôte divin du Tabernacle, des grâces et des bénédictions pour leurs Sociétés et leurs travaux.

D'autres jeunes gens viendront ce soir : ils apporteront les mêmes dispositions, et ne rougiront point, non plus, de se montrer sous la direction de l'Eglise et de ses prêtres.

Devant de telles manifestations de notre jeunesse, n'ai-je pas raison de dire qu'elles nous étonnent autant qu'elles nous réjouissent ?

I

Et, d'abord, elles étonnent.

Qui donc étonnent-elles ? Je vous l'ai dit : ce sont les ennemis de l'Eglise.

Il y a quelques années, presque vingt-cinq ans déjà, hélas ! lorsque le Concordat fut rompu chez nous, les auteurs de la Séparation et les adeptes de leurs doctrines pensaient que le coup devait être mortel, d'abord pour l'Eglise Romaine : ne détachait-on pas de sa couronne le plus beau fleuron, l'Eglise de France, sa fille aînée ? Mais ensuite pour l'Eglise de France elle-même : ne sortirait-elle pas amoindrie de cette situation précaire où elle se trouvait soudainement plongée ? Survivrait-elle même au discrédit dans lequel la jetait la méconnaissance officielle ?

Les moyens employés pour perdre l'Eglise de France avaient été réputés infaillibles. Par eux, l'Eglise, à jamais déchue de son autorité et de son influence, devait être diminuée dans l'esprit de tous, et bientôt il ne resterait plus sous sa houlette que quelques femmes et des vieillards.

Les vues humaines, m. f., toujours courtes par quelque endroit, sont encore assez souvent trompeuses. Nos adversaires ont jugé à la manière humaine ; ils ont été déçus. Car, malgré la Séparation, — j'allais dire : à cause de la Séparation, — l'Eglise reste debout, et plus vivante que jamais. La lutte ne cesse pas autour d'elle, mais les combattants meurent, l'Eglise demeure.

Certes, il y a là de quoi inquiéter les ennemis de l'Eglise.

II

J'ajoute qu'il y a là de quoi nous réjouir nous-mêmes.

Pour ne parler que de l'Eglise de France, elle est toujours debout et bien vivante ; quoi que l'on fasse, elle restera debout et elle vivra, à condition toutefois qu'elle demeure intimement unie à l'Eglise romaine pour participer à ses promesses et à ses grâces divines.

Et vous, jeunes gens, dociles à l'appel et aux enseignements du Christ, vous contribuez à maintenir cette vie ; c'est votre persévérance qui aidera à faire proclamer cette gloire : *Gesta Dei per Francos.*

Comment expliquer que les persécutions sans cesse renouvelées, semblent devenir pour l'Eglise une source de vie, d'énergie et d'action ?

M. f., il nous faut abandonner ici nos vues et nos jugements humains, et, élevant nos esprits et nos cœurs, il nous faut pénétrer dans le domaine divin.

La vie toujours menacée et sans cesse renaissante de l'Eglise ne peut pas se comprendre sans l'assistance continuelle de la grâce divine.

Rien de surprenant. Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise, en reste le chef invisible : c'est sa main qui la guide ; c'est sa parole qui la console et la soutient ; c'est sa grâce qui panse ses blessures et répand dans ses veines les saintes vertus de Foi, d'Espérance et de Charité.

« Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle » (Matt., XVI, 18), a dit Jésus-Christ à S. Pierre, en lui conférant l'autorité suprême.

« Je resterai avec vous jusqu'à la consommation des siècles » (Matt., XXVIII, 20), a-t-il dit plus tard aux apôtres.

Et voici que ces promesses se sont réalisées à travers les siècles. Dès son berceau, l'Eglise, selon l'expression de Bossuet, a « joué avec des chaînes » que son divin Fondateur a brisées. En toute vérité l'Eglise peut s'appliquer cette parole du Psalmiste : « *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, etenim non potuerunt mihi.* Ils m'ont souvent attaqué depuis mon jeune âge, mais ils n'ont pas prévalu contre moi. » (Ps. CXXVIII, 2).

Reportez-vous au soir du Jeudi Saint : nous sommes à l'origine même de l'Eglise, qui n'est en-

pouvoir surnaturel ; les bienheureux Conrad d'Offide et Séraphin de Montegranero se constituent ses émules ; aussi les Frères de la Réforme des Mineurs Capucins honorent-ils S. Félix de Cantalice comme leur patron. (P. ERNEST DE BEAULIEU, *Deux émules de S. Félix de Cantalice*). En lui nous retrouvons l'esprit franciscain dans sa verdeur première. (G. GOYAU, *Figurines franciscaines*, p. 133-8).

core alors qu'un embryon de société, formée de pauvres pêcheurs, et surtout de timides et de peureux. Humainement parlant, cette société est mort-née ; elle ne peut survivre au Nazaréen qui l'a groupée si péniblement pendant trois ans ; elle va mourir, toute empourprée du sang du Crucifié.

Erreur humaine ! Ce mort est plein de vie. Regardez : aux lamentations du Vendredi Saint succède l'*Alleluia* pascal. Le Crucifié, en sortant vivant de son tombeau où les Juifs le croyaient à jamais enseveli, donne à ses disciples une preuve irréfutable de sa divinité. Voyez les conséquences : cinquante jours après, les timides et les lâches de la Semaine Sainte ont à peine reçu l'Esprit-Saint, au jour de la Pentecôte, qu'ils sont transformés ; ils partent à la conquête du monde, bravant tous les obstacles, même le martyre et la mort.

Jésus-Christ n'abandonne point son Eglise ; comme lui, elle est persécutée, parfois même elle semble près de finir, et voici que, comme lui, elle ressuscite, plus vivante que jamais.

Voulez-vous un exemple ? Dioclétien fait frapper une médaille avec cet exergue : « *Superstitione christiana ubique deleta*. En souvenir de la superstition chrétienne détruite sur toute la surface de la terre. » Encore quelques années, et l'Eglise triomphe de Dioclétien, et domine l'Empire romain tout entier.

Julien l'Apostat clame partout qu'il va remettre le Galiléen au tombeau, et c'est lui-même qui y descend, en avouant que le Galiléen a vaincu.

Son émule et son disciple, à plusieurs siècles de distance, Voltaire, s'écrie comme Julien : « Ecrasons l'infâme ! » (l'infâme, que Dieu nous pardonne de le dire après lui, pour lui c'est Jésus-Christ), et il croit y réussir. Et de fait, il déchaîne la Révolution dans son pays de France, et l'Eglise, noyée dans le sang de ses prêtres et de ses chrétiens, semble à jamais disparue de notre sol, quand, dix ans après, avec le Concordat, les cloches de nos églises qui n'ont pas été fondues annoncent une vie nouvelle, une réconciliation officielle ; il vivait toujours Celui qu'on avait voulu écraser !

Il en sera toujours ainsi, m. f., car Jésus-Christ garde son Eglise.

Et voilà comment, malgré la Séparation, l'Eglise de France reste debout, très vivante.

III

C'est vous, jeunes gens, qui apportez à l'Eglise ce renouveau de vie et d'action.

Bravant le respect humain, les tentations et les menaces, vous venez à l'Eglise pour la vivifier par votre sève plus jeune, par la vigueur de l'enthousiasme de vos jeunes années.

Vous entendez rester fidèles à la foi de votre baptême, aux serments de votre Première Communion ; vous voulez pratiquer ouvertement vos devoirs religieux, sans faiblesse comme sans ostentation, par amour et non par crainte, par conviction et non par routine. Non seulement vous entendez demeurer fidèles chrétiens ; mais, désireux de prêter votre concours à l'œuvre de réorganisation sociale, vous offrez à l'Eglise, et pour le salut de la France, votre collaboration généreuse et disciplinée.

Soyez-en félicités et remerciés ! Je ne puis que vous engager à demeurer fidèles à ces nobles sentiments, — tout en vous disant : « Prenez garde ! » Oui, mes chers amis, prenez garde que les adversaires de Jésus-Christ qui, sans cesse, rôdent autour de vous, ne vous détachent de lui. Soyez défiants et soyez prudents !

Pour garder votre foi, demeurez fidèles, avant tout, à ces saintes pratiques de piété qui déjà sont vôtres : confession et communion. Ce n'est que par elles seules, souvenez-vous-en, que vous maintiendrez dans vos âmes, avec la grâce, la vraie vie ; par elles seules, vous les éloignerez de ce cloaque de boue et de sang où se complaisent trop, hélas ! les générations présentes. Soyez purs et droits, et le Christ vous continuera ses grâces et ses bénédictions. Continuez de donner le bon exemple des vertus et des pratiques chrétiennes sans craindre l'opinion, les railleries et même les menaces !

« *Sanguis martyrum, semen christianorum,* » disait-on autrefois. Les persécutions dont notre Eglise de France a trop souffert depuis la Séparation ont engendré une armée de vaillants néophytes et de fidèles chrétiens dont vous êtes, mes bons amis. Aussi bénissons-nous le ciel d'avoir une fois encore fait à notre France bien-aimée cet immense bienfait !

Quant à vous, m. f., priez avec nous pour que ces chers jeunes gens, qui entrent dans la vie, demeurent toujours aussi courageux, aussi chrétiens. Demandez à Dieu qu'il soutienne et bénisse cette jeunesse qui nous donne aujourd'hui un si bel exemple de discipline et de foi catholique. Demandez en même temps à ce bon Maître qu'il protège les paroisses bénéficiaires de leur générosité et de leur zèle, et donne aux prêtres dévoués, leurs maîtres et leurs pieux excitateurs, les grâces abondantes dont ils ont besoin pour cette tâche pénible qu'ils ont si vaillamment assumée. Ainsi soit-il.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

XXIII

PATAY

I

Le mardi soir, 14 juin, la Pucelle dit au duc d'Alençon :

— Mon beau duc, je veux demain, après midi, aller voir ceux de Meung. Faites que vos hommes soient sous les armes et prêts.

Comme les grands capitaines, elle sait que les attaques rapides sont les facteurs de la victoire. Elle veut donc s'emparer de Meung et de Beaugency, deux villes situées sur la rive droite de la Loire, en descendant le cours du fleuve.

Meung est à dix-huit kilomètres d'Orléans, et Beaugency à six ou sept kilomètres plus loin.

Le mercredi 15 juin, elle part d'Orléans par la rive gauche, arrive en vue de Meung, traverse la Loire et campe en amont de la ville, après avoir

emporté la place presque sans résistance. Le jeudi, on marche sur Beaugency. La ville est abandonnée, et les Anglais se sont retirés dans le vieux château qui est une vraie forteresse. Les Français entrent dans la cité et sont vivement attaqués par les ennemis en embuscade qui sont aussitôt repoussés. Puis ils mettent les canons en batterie contre les épaisses murailles du château qu'ils bombardent vigoureusement.

En ce moment on signale une armée qui s'avance sur Beaugency. L'incertitude fait suspendre les opérations du siège. Mais on reconnaît bientôt que ce sont des troupes françaises, celles du connétable de Richemont, fortes de deux mille hommes. Le duc d'Alençon est dans un grand embarras, car le roi vient de réitérer au connétable par le sire de la Jaille l'ordre de se retirer. La Jaille a rejoint Richemont à Amboise et lui a signifié l'injonction royale.

— Ce que je fais, répond le connétable, c'est pour le bien du pays. Nous verrons qui voudra se mettre à l'encontre.

— Monseigneur, dit le messager royal fort gêné, il me semble que vous ferez très bien.

Et Richemont a avancé. Le duc d'Alençon, se conformant aux ordres du roi, veut le combattre. Jeanne consulte ses Voix. Elle eût mieux aimé livrer bataille aux Anglais que de s'interposer entre Français. La Hire et les autres chefs, d'ailleurs, refusent d'obéir au duc d'Alençon et de se battre entre frères. Le duc d'Alençon alors parle de s'en aller. La Pucelle inspirée par ses Voix lui dit avec l'autorité qu'elle savait prendre sur lui :

— Avez-vous donc oublié qu'on est venu vous annoncer l'arrivée d'une nombreuse armée anglaise sous la conduite de Talbot ? N'avez-vous pas alors crié : « Aux armes ! » Et maintenant vous voulez partir parce que Richemont se présente à vous pour combattre avec vous ? C'est au contraire l'heure de s'entr'aider.

Le duc d'Alençon ne savait pas lui résister. Il vint avec elle et avec Dunois au-devant de Richemont, jusqu'à un endroit nommé la Maladrerie. Quand celui-ci aperçut Jeanne, il s'inclina devant elle avec respect :

— Jeanne, lui dit-il, on m'assure que vous voulez me combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait mon bon vouloir. Si vous êtes de par le diable, je vous crains moins encore. *(Chronique de Guillaume Gruel.* Ayroles, III, 319).

Elle dut sourire en entendant ce langage et, comme Charles lui avait donné pleine puissance d'absoudre de toute offense commise contre lui, elle lui pardonna au nom du roi et le reçut au service de la couronne. Mais elle exigea de lui le serment de servir loyalement Charles VII. Cet engagement fut scellé du sceau du duc d'Alençon et des autres chefs. Ainsi la réconciliation fut faite et signée. *(Chronique de la Pucelle.* Ayroles, III, 90). Richemont fut chargé de veiller cette nuit-là à la sûreté du camp et « ce fut, dit Grisel, le plus beau guet qui eût été fait en France depuis longtemps. » Jeanne était non seulement un vaillant chef militaire, mais une douce réconciliatrice.

Le lendemain on reprit ensemble le siège de Beaugency. Richemont établit son camp sur la rive gauche.

Dans le château, la garnison anglaise tenait ferme. Elle attendait les renforts que Jean Falstoff amenait de Paris. Il fut enfin signalé à Janville, conduisant un corps d'armée. Talbot alla l'y rejoindre pour s'entendre avec lui. Les deux chefs étaient de nature toute différente. Talbot, humilié par les défaites récentes, voulait les effacer par un fait d'armes éclatant ; on l'appelait l'Achille anglais pour sa fougue et la promptitude de ses décisions. Falstoff était la prudence même, il voyait les troupes abattues et il jugeait que, pour leur relever le moral, il fallait qu'elles fussent renforcées par le secours que leur avait promis le duc de Bedford. Cette lenteur, cette circonspection exaspérèrent Talbot :

— Avec l'aide de Dieu et de S. Georges, s'écria-t-il, j'irai combattre, quand même je ne serais suivi que de mes hommes d'armes et de quelques volontaires !

Son avis prévaut enfin. Le vendredi 17 juin, l'armée sort de Janville, Talbot en tête. Falstoff fait encore entendre les conseils de la prudence humaine : « Vous allez perdre toutes les conquêtes du roi Henri, disait-il. Ayez la patience d'attendre les renforts qui vont arriver. » Talbot répond à ces adjurations par l'ordre de marcher en avant.

Jeanne, Dunois et La Hire laissent leurs pièces en batterie avec leurs servants, et rangent en bataille six mille hommes sur une colline entre Meung et Beaugency. Les Anglais préparent la défense, les cavaliers mettent pied à terre et les archers plantent leurs pieux. Comme les Français demeurent immobiles sur leurs fortes positions, l'ennemi les somme de descendre dans la plaine pour combattre :

— Allez vous loger pour aujourd'hui, leur répond la Pucelle, il est trop tard ! Demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame nous nous verrons de plus près.

Les Anglais alors se dirigent vers Meung pour y passer la nuit. Le pont de cette ville étant au pouvoir des Français, ils disposent leur artillerie pour le forcer le lendemain.

Ceux de Beaugency, les voyant s'éloigner, s'imaginent qu'on les abandonne et que leur armée de secours retourne à Paris ; ils demandent à capituler. A minuit, on convient que les cinq cents hommes qui défendent le château de Beaugency partiront au lever du soleil aux conditions suivantes : ils emmèneront leurs chevaux, leurs armes et leurs bagages pour la valeur d'un marc d'argent, et promettront par serment de ne pas combattre les Français pendant dix jours.

Cependant les Français qui tiennent le pont de Meung sont sur le point de succomber. Richemont leur prête main-forte. Enfin le 18 juin, au point du jour, Ambroise de Loré rend la liberté aux défenseurs du château de Beaugency suivant les conditions arrêtées pendant la nuit.

II

Jeanne n'a pas oublié sa promesse de se battre ce jour-là, et les Anglais se préparent à la lutte. Alors arrivent à Meung ceux de Beaugency, annonçant la reddition du château. Les généraux ennemis sont consternés. Ils se voient déjà battus comme aux Tourelles, comme à Jargeau. Ordre est donné aussitôt de quitter Meung et d'opérer la retraite sur Janville. L'avant-garde s'avance, les rangs serrés, précédée d'un chevalier qui porte un étendard blanc. L'artillerie suit, puis l'armée, commandée par Talbot et Falstoff. On prend la route de Patay à travers une plaine monotone et sans horizon, remplie de bosquets et de buissons qui empêchent la vue.

Les Français qui arrivent à Meung trouvent la ville abandonnée. Ils voient les Anglais qui fuient, comme à Jargeau. A quoi bon les poursuivre, puisqu'ils ne résistent plus ? « D'ailleurs nous n'avons pas de chevaux en nombre suffisant », disent les pusillanimes. La Pucelle consulte ses Voix :

— Allez hardiment contre les ennemis, s'écrie-t-elle, ils seront certainement vaincus. En nom Dieu, il faut les combattre. Vous dites qu'ils fuient, mais quand même ils seraient pendus aux nues, nous les aurons. Car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait encore remportée. Mes Voix m'ont dit que les Anglais sont tous nôtres. (Ayroles, IV, 197).

Sa parole est irrésistible. Richemont élève son étendard, La Hire et Xaintrailles constituent une vaillante avant-garde et marchent, la Pucelle les suit, entraînant le gros de l'armée. Mais les Anglais se sont avancés vers Patay, et cachés dans un ravin où les Français ne peuvent les apercevoir. Talbot s'est cantonné entre deux haies, avec cinq cents archers, pour les arrêter, en attendant que le reste de ses hommes ait pris position. La Hire, qui ignorait la place exacte occupée par l'ennemi, fait lever un cerf qui se précipite dans les rangs des Anglais. Ceux-ci se révèlent alors par leurs cris. La Hire envoie un courrier au duc d'Alençon pour le prévenir. Richemont est là :

— Ah ! beau connétable, lui dit Jeanne, ce n'est pas moi qui vous ai appelé, mais, puisque vous êtes venu, soyez le très bien venu.

— Jeanne, demande le duc d'Alençon, les Anglais sont en bataille. Que faut-il faire ?

— Avez-vous de bons éperons ? répond-elle en souriant.

— Des éperons ? disent les guerriers, serons-nous donc obligés de fuir ?

— Non, non ! soyez sans crainte. Les Anglais seront battus, ils s'enfuiront, et il vous faudra de bons éperons pour les poursuivre. Vous, vous perdrez peu de monde.

La Hire, avec quatorze cents hommes, attaque alors Talbot, dont l'armée cherche toujours un terrain propice pour combattre ; il brusque l'action, culbute les archers, et fait Talbot prisonnier ; Scales tombe aussi aux mains des Français. Falstoff tourne bride pour aller rallier son arrière-garde. Le chevalier blanc qui est à l'avant-garde croit que le capitaine anglais s'enfuit, il tourne bride à son tour et ses hommes le suivent, abandonnent le combat, et piquent des deux, pressant le galop de leurs chevaux.

Alors commença la chasse aux Anglais, et c'est là que les éperons furent nécessaires. La poursuite dura jusqu'au soir. Les Français tuèrent deux mille hommes, et firent deux cents prisonniers. Ils n'eurent que quelques tués, car ce fut une déroute pour l'ennemi. Falstoff se vit contraint de se réfugier à Etampes.

Jeanne s'occupa surtout des blessés, qu'elle consolait, soignait et faisait confesser. Le soir, on amena Talbot au duc d'Alençon qui lui dit :

— Vous ne pensiez pas, ce matin, que pareille chose dût vous arriver.

— C'est la fortune de la guerre, répondit, stoïque, le prisonnier.

Telle fut la victoire de Patay (18 juin) qui effaça bien des défaites. L'espérance était revenue sous nos étendards, avec la certitude du triomphe. Dieu conduisait manifestement nos armées par les mains de Jeanne d'Arc.

Le lendemain, la garnison de Janville se rendait sous la seule condition d'avoir la vie sauve, et les forteresses de la Loire étaient abandonnées l'une après l'autre. Le dimanche, 19 juin, au matin, Jeanne rentrait en triomphe à Orléans avec son armée. Elle apparaissait, couverte de ces nouveaux et éclatants lauriers, comme la protectrice invincible de la patrie. Tous les cœurs allaient à elle, toutes les mains se tendaient vers elle. On la proclamait la vierge, la sainte, la libératrice. La ville fit une nouvelle procession d'action de grâces, avec un sermon donné par un Carme, le Frère Avolle. Elle pavoisa. Les maisons se couvrirent de riches tentures, les rues se jonchèrent de fleurs, car on attendait le roi. Après la délivrance de la cité, après Jargeau et Patay, ne devait-il pas rendre visite à sa bonne ville d'Orléans et saluer avec ses fidèles et héroïques sujets Jeanne la victorieuse qui lui reconquérait son royaume ?

Chaque jour, en effet, on lui apportait l'annonce d'une nouvelle défaite des Anglais qui reculaient sans cesse, d'une nouvelle victoire de la Pucelle qui marchait de triomphe en triomphe. Mais La Trémoïlle le retenait dans son château de délices et de flatteries. Son cœur l'appelait à Orléans, son mauvais génie le gardait captif dans ses chaînes couvertes de fleurs, et le prévenait insidieusement contre ses amis les plus dévoués. Surtout sa haine contre Richemont persistait, implacable.

XXIV

GUY DE CAILLY ET PERCEVAL DE BOULAINVILLIERS

I

C'est à coup sûr La Trémoïlle qui empêcha Charles VII de se rendre au milieu des Orléanais, parce que, dans l'enthousiasme universel causé par la victoire de Patay, par la démarche spontanée de Richemont, par sa bravoure et ses exploits, la réconciliation se fût faite d'elle-même entre lui et le connétable. Il n'eût pu résister aux vœux du peuple et aux instances de Jeanne d'Arc.

Toutefois il voulut donner aussitôt un témoignage de sa reconnaissance à la Pucelle, ainsi qu'à Guy de Cailly, qui l'avait reçue en son château de Reuilly. Il convient de citer les passages importants de sa lettre à Guy de Cailly datée de juin 1429.

Il rend grâces à Dieu d'abord de la « faveur capitale » dont il a été l'objet dans la délivrance d'Orléans :

« Cette faveur, ajoute-t-il, nous a été principalement départie par l'heureuse arrivée de Jeanne d'Arc de Domremy, dont les mérites à notre endroit sont infinis. La délivrance s'est faite sous les auspices et la conduite de l'illustre Pucelle. Il n'est que juste de dire qu'en pénétrant dans cette ville, pour la défendre et en repousser les Anglais, nos ennemis, la Pucelle nous a donné un présage et un gage que nous pourrions facilement recouvrer les autres villes et cités. Aussi entourer d'une faveur singulière ladite Jeanne, alors que nos récompenses ne sauraient égaler la grandeur de ses services, ce n'est pas assez ; nous devons étendre cette faveur aux guerriers illustrés par une longue profession des armes, qui, pour la levée d'un siège si mémorable, se sont empressés de la seconder, dont elle a le plus utilisé les travaux et l'ardeur dans les divers combats autour de ladite ville et dans les expéditions qui ont suivi depuis.

« Parmi ces guerriers, notre bien-aimée Jeanne de Domremy nous a principalement recommandé pour son extrême diligence et sa fidélité à combattre à ses côtés, Guy de Cailly, homme des plus honorables par l'honnêteté de sa vie, citoyen notable et de talent, dans la cité d'Orléans, livré à toutes les occupations des nobles hommes. Aussi désirons-nous le décorer d'insignes d'honneur qui soient pour sa personne et pour sa postérité un perpétuel accroissement de rang.

« Nous portons donc à la connaissance de tous, présents et à venir, que dûment informé des beaux services du même Guy de Cailly, sachant comment il a secondé de tout son pouvoir les bonnes dispositions de Jeanne à notre endroit, comment il l'a reçue dans son château de Reuilly, près de Chécy, lorsque, pour la première fois, elle approchait d'Orléans, à la suite des divines apparitions des anges qui l'y invitaient, céleste faveur dont le même Guy a été rendu participant, ainsi que nous en avons été informé par Jeanne elle-même ; considérant ces choses et encore les nombreux et divers services qu'il nous rend depuis si longtemps et ceux qu'il promet de nous rendre toujours dans la suite, nous anoblissons le ci-dessus Guy de Cailly qui déjà se donnait et vivait en noble, nous anoblissons sa postérité masculine et féminine, née ou à naître en légitime mariage. »

La date précise de cette lettre n'est pas indiquée. Il n'y est question que du siège d'Orléans. Il y est parlé aussi « des expéditions qui ont suivi depuis », mais il est bien probable que si Charles VII eût connu la victoire de Patay, il en eût fait mention. Cette lettre aurait donc été écrite avant le 18 juin. Tout ce qui est dit au sujet de Guy de Cailly, de ses combats et de ses apparitions, a été raconté au roi par Jeanne pendant les dix jours qu'ils passèrent ensemble à Tours et à Loches. Guy s'était attaché à la Pucelle. On dit qu'il l'accompagna aux Tourelles. Là, avant le suprême assaut elle se retira à l'écart pour prier. C'est alors qu'il aurait été favorisé de la vision des anges. (Ayroles, III, 330). Jeanne affirmera à Rouen que le roi fut aussi favorisé de révélations.

La renommée des exploits de la Pucelle se répandit aussitôt dans toute la France. Charles en informe La Rochelle et le Conseil delphinal le 11 juin. Un magistrat de Lyon, Rabauteau, mande au même Conseil, le 28 juin, la prise de Talbot à qui il prête cette parole : « Maintenant le roi est maître de tout, il n'y a plus de remède. » Un document de la même époque rapporte que, dans le Poitou, on a vu des hommes armés de toutes pièces chevaucher en l'air sur de grands chevaux blancs. Un de ces cavaliers crie aux habitants qui s'alarment : « Ne vous effrayez pas ! » Plus de deux cents personnages attestent cette vision.

Mais le document le plus révélateur et le plus authentique, c'est la lettre de Perceval de Boulainvilliers à Philippe-Ange-Marie Visconti, duc de Milan, datée du 21 juin 1429. Elle montre combien les événements de France captivaient alors l'attention de toute l'Europe.

II

Philippe Visconti était le frère de Valentine de Milan, épouse de Louis d'Orléans, assassiné par Jean Sans-Peur et père de Charles d'Orléans, qui fut si longtemps captif des Anglais. Toutes les choses de France le touchaient, c'est pourquoi Perceval de Boulainvilliers, sénéchal de Berry et chambellan de Charles VII, l'informait des grands événements de France. Perceval était de plus gendre du gouverneur d'Asti, une ville qui avait été donnée en dot à Valentine de Milan. Il savait combien Philippe s'intéressait au Dauphin et particulièrement au duc Charles d'Orléans, son propre neveu, dont la délivrance était un des objets de la mission de Jeanne d'Arc. Il lui adressa donc cette lettre :

« Déjà, je le pense, a été portée à vos oreilles la renommée d'une jeune fille que le ciel, ainsi que nous le croyons pieusement, nous a divinement envoyée. »

Et il raconte d'abord sa naissance à Domremy, « au bailliage du Bassigny, en deçà et sur les confins du royaume de France, aux bords de la rivière de la Meuse, près de la Lorraine. » Ses parents sont des gens « justes et simples ».

« C'est dans la nuit des Epiphanies, quand les chrétiens se remémorent dans la joie les actes du Christ, qu'elle est venue à la lumière de cette vie mortelle, et chose merveilleuse, les pauvres habitants du lieu furent saisis d'une joie inconcevable. Ignorant la naissance de la jeune fille, ils courent les uns chez les autres, se demandant ce qui est survenu de nouveau. Pour quelques-uns, c'est une cause d'une nouvelle allégresse. Qu'ajouter ? Les coqs, comme hérauts de cette nouvelle joie, éclatent en chants qu'on ne leur connaissait pas, ils se battent les flancs de leurs ailes, et pendant presque deux heures on les entend pronostiquer le bonheur de cette nouvelle naissance. »